



VILLE-ÉVRARD
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ



Assistant socio-éducatif – Assistant(e) social(e)

ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE VILLE-EVRARD

202 Avenue Jean Jaurès
93330 NEUILLY SUR MARNE
Standard téléphonique : 01 43 09 30 30



ACCES AU LIEU DE TRAVAIL

Adresse : 81, avenue Jean Jaurès
93110 ROSNY SOUS BOIS
Tél : 01 48 94 55 82

Transports : bus 116 arrêt Pascal

LES CONTACTS :

- Coordinatrice de l'action sociale
Mme BOMPAYS
n.bompays@epsve.fr
01 43 09 32 97
- Coordinateur adjoint de l'action sociale, Monsieur SCORDIA
l.scordia@epsve.fr
01 43 09 30 55
- Secrétariat de la coordination de l'action sociale
Madame CASTANET
e.castanet@epsve.fr
01 43 09 30 46

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement dessert 34 communes du département de la Seine-Saint-Denis. Son offre de soins est organisée selon un découpage territorial par secteur. Sur chaque secteur existe au moins une structure de consultations (centre médico-psychologique) et une structure alternative à l'hospitalisation temps complet qui peut-être un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel et/ou un hôpital de jour. Pour la prise en charge des urgences, les patients sont orientés vers des centres d'accueil et de crise ou bien les services d'urgence des hôpitaux généraux. Pour les hospitalisations temps complet, l'établissement dispose de 4 sites. Enfin quelques secteurs proposent sur leurs territoires d'autres modes de prises en charge comme des appartements thérapeutiques, un centre de cure ambulatoire, des hospitalisations à domicile. L'établissement gère également une maison d'accueil spécialisée (M.A.S.) « le Mas de Lisle », structure médico-sociale pour adultes handicapés et deux écoles : un institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et une école de cadres de santé (IFCS).

PRESENTATION DU PÔLE OU DIRECTION

Présentation du pôle 93G09: dispositif sectoriel intervenant sur les communes de Rosny-sous-Bois, Villemomble et Neuilly Plaisance, comprenant un CMP et un hôpital de jour à Rosny-sous-Bois. L'équipe du CMP a en charge également le suivi des AFT.

1 site d'hospitalisation complète composé de deux unités (Peupliers et Tournesol) ainsi qu'un CAC plurisectoriel (G09, G15, G16, G18 et I05 pour 2 places ados) sont installés à Neuilly sur Marne.

Composition de l'équipe socio-éducative: 3 assistantes sociales et 2 éducateurs spécialisés. Ils sont membres des équipes sectorielles.

Activité principale : aider les personnes, les familles ou les groupes qui connaissent des difficultés sociales à retrouver leur autonomie et faciliter leur insertion.





IDENTIFICATION DU POSTE

Position dans la structure :

Autorité hiérarchique :

- Directeur des ressources humaines

Liaison technique :

- service de la coordination de l'action sociale

Autorité fonctionnelle :

- Médecin chef de pôle
- Médecin responsable d'unité

Horaire de travail :

semaine : 38 heures (1575 heures annuelles)

Description synthétique du poste :

Partie prenant(e) de l'équipe sectorielle, l'assistant(e) social(e) concourt à l'offre de service proposée par le secteur de psychiatrie aux personnes ayant des troubles mentaux.

MISSIONS DU POSTE ET COMPETENCES REQUISES

Lieux d'intervention sur le secteur

Le temps d'intervention se situe principalement au CMP de Rosny-Sous-Bois.

Au CMP :

Dans le cadre d'un suivi ambulatoire pluridisciplinaire, l'assistante sociale intervient pour rétablir l'accès aux droits, favoriser la stabilisation et le maintien de la situation socio-économique du patient, redéfinir des projets d'insertion socio-professionnelle. Elle participe à la prise en charge thérapeutique en s'appuyant sur son évaluation sociale.

Elle reçoit les patients suivis et/ou leur entourage dans le cadre d'une prise en charge globale. Elle travaille au maintien de la personne dans son tissu social en partenariat avec les institutions locales et départementales et tout lieu de ressources de proximité.

L'accompagnement inscrit dans un projet de réhabilitation psycho-sociale s'établit dans la durée.

Elle participe à des VAD avec l'équipe infirmière.

Elle fait une synthèse avec l'équipe infirmière chaque fois qu'une situation le nécessite.

Elle fait le lien avec les partenaires et organise des rencontres sur la structure avec ou pas la présence du patient.

Elle contribue avec ses collègues du pôle social du secteur à ce qu'il y ait cohérence et articulation entre le travail ambulatoire et le temps d'hospitalisation.

Elle participe à la réunion mensuelle du CMP.

Elle est membre permanente de la RESAD de Rosny-Sous-Bois

A l'unité Peupliers (unité d'hospitalisation au long cours de patients atteints de psychoses chroniques résistantes)

L'assistante sociale veille au maintien des droits administratifs et sociaux. Des démarches extérieures sont faites auprès des administrations dans l'intérêt du patient. L'assistante sociale occupe une place particulière de lien. Ainsi, le maintien des liens de collaborations avec les tuteurs est un point d'appui dans le travail social. Les familles sont également des interlocuteurs importants dans l'accompagnement au long cours et la mise en perspective des projets. Elle participe à la réflexion, à la construction du projet de sortie et à sa réalisation.

Elle recherche des établissements qu'ils soient sanitaires, médico-sociaux ou sociaux telles que des structures relais relevant des lieux de vie. Elle participe à la réunion hebdomadaire du jeudi après-midi.





Implication sur le secteur

L'intervention sur une structure demande une nécessaire collaboration avec chacun des membres de l'équipe ainsi qu'avec l'ensemble des lieux de prise en charge du patient sur le secteur. L'articulation des actions entre les 3 collègues AS et les 2 collègues ES du pôle socio-éducatif du pôle est indispensable. Ils se coordonnent téléphoniquement chaque fois que nécessaire et se retrouvent tous les 15 jours pour une réunion de concertation le vendredi après-midi. Il est possible, après concertation, qu'une AS de l'ambulatoire puisse continuer certaines prises en charge au sein de l'UHTP.

Elle est membre permanent du RESJAD, du CLSM. Elle participe au groupe de travail « Contremprise » sur les violences conjugales mis en place sur le secteur de la ville de Rosny sous-bois, en lien avec les partenaires.

AXES D'INTERVENTION :

Accompagnement individualisé dans le respect du projet thérapeutique

- Elle écoute, conseille, oriente et soutient les personnes prises en charge et leur famille. Elle offre un espace de parole, trait d'union entre le soin et la réalité sociale.
- Elle favorise l'accès aux soins et aux droits des usagers par l'information sur la législation sociale, sur les dispositifs sociaux, éducatifs et de réinsertion.
- Elle met en œuvre toutes les démarches de liaison et administratives permettant l'amélioration et la stabilisation de la situation socio-économique des personnes suivies.
- Accompagnée d'un soignant, elle peut se déplacer au domicile du patient afin d'évaluer sa situation sociale.

Aide à la réinsertion

- Elle aide les usagers à appréhender de façon globale leurs difficultés familiales, sociales, économiques, psychologiques et médicales.
- Par ses connaissances des réseaux et des partenaires, elle favorise l'insertion et la réinsertion des personnes en situation précaire.
- Elle contribue à toute action de prévention mise en place par le secteur.

Communication

- Elle participe aux actions de formation par l'accueil de stagiaires assistants sociaux et des temps d'intervention dans les instituts de formation.
- Elle se tient à disposition des équipes pour toutes actions d'information sur les dispositifs sociaux et la législation médico-sociale.
- Elle répond, à la demande, aux questions des étudiants en médecine, en soins infirmiers et aide-soignants sur les aspects sociaux des prises en charge dans le cadre des mises en situation.

Participations institutionnelles

- Elle participe aux initiatives du secteur en direction des partenaires tant en matière d'information, de formation et de mise en place de collaborations.
- Afin de favoriser les collaborations avec tous les partenaires concernés par la prise en charge des patients, elle développe un travail de rencontre favorisant une meilleure complémentarité des actions.
- Elle participe, selon l'organisation prévue par le chef de secteur, à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets du secteur.
- Elle participe aux actions initiées par le Service de Coordination de l'Action Sociale, aux réunions et groupes de travail proposés.
- Elle participe, selon l'organisation prévue avec le chef de service, à l'élaboration du rapport d'activité du secteur ainsi qu'au rapport d'activité annuel du Service de Coordination de l'Action Sociale.

Comme tout agent de l'établissement, elle contribue à l'amélioration continue de la qualité du service rendu à l'utilisateur.





Signature de l'agent :

